



LE PRÉFET DE L'AIN

*Assemblée générale des maires*

*Vendredi 28 octobre 2016 – Bourg-en-Bresse*

Monsieur le Président de l'Association départementale des maires de l'Ain et Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Etienne BLANC),  
Monsieur le Maire de Saint-Venant, membre du bureau et du comité directeur de l'Association des maires de France nationale, ancien député du Pas-de-Calais (M. André FLAJOLET),  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames et messieurs,

Je suis particulièrement honoré de clore la première édition du salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain. Cette journée me semble être un franc succès, au service des « développeurs des territoires » que sont les maires. L'État est très attaché à cette dynamique, particulièrement ancrée dans le département de l'Ain, où l'esprit d'entreprise et industriel est très présent. Soyez assurés que mes services sont mobilisés et à votre écoute pour vous appuyer dans vos projets. La présence de nombreux directeurs dans l'assemblée en atteste.

Je veux ici être assez bref, car j'ai eu l'occasion de répondre à vos vœux. Mais je voudrais profiter de ma présence devant vous pour évoquer quelques sujets d'actualité qui nécessitent une étroite concertation entre l'État et les communes.



## **1. Tout d'abord, un bref mot sur l'accueil de migrants « calaisiens » dans notre département.**

Cette semaine, l'Ain a accueilli 50 migrants dans le cadre du démantèlement du camp de la Lande à Calais. Ils sont mis à l'abri pendant la période hivernale dans un centre d'accueil et d'orientation, où ils auront un moment de répit et où ils seront appuyés dans leurs démarches administratives, en particulier pour déposer une demande d'asile.

Ensuite, nous accueillerons au début du mois de novembre à Bourg-en-Bresse une cinquantaine de mineurs non accompagnés. Ils seront hébergés dans un centre de l'AFPA et bénéficieront d'une prise en charge renforcée, compte tenu de leur âge et de leur situation juridique particulière.

Au total, l'Ain accueillera donc une centaine de migrants « calaisiens », s'inscrivant pleinement dans la tradition d'accueil de la République française.

Je tiens ici à remercier les élus et en particulier les maires de Bellignat et de Bourg-en-Bresse pour leur concours. Je profite également de cette occasion pour dire toute ma gratitude à nos opérateurs, Alfa3a et l'AFPA, dont le professionnalisme et la mobilisation garantissent le déroulement serein de cette opération sensible.



## **2. Deuxième point : je veux à nouveau dire que l'État reste engagé auprès des communes pour soutenir l'investissement local et garantir un égal accès aux services publics**

### *(1) Dotations budgétaires*

Dans son budget pour 2017, l'État veille à trouver un juste équilibre entre l'impératif de redressement des comptes publics et le soutien à l'investissement local. Je veux saluer ici l'effort important des collectivités locales, qui a contribué à assainir les finances publiques.

L'effort qui vous est demandé est important mais il reste soutenable. Il l'est d'autant plus que la fiscalité locale est dynamique et que l'État s'engage à garantir une plus grande équité des concours financiers de l'État aux collectivités. La progression de la péréquation financière au sein de la DGF sera ainsi maintenue au niveau de 2015 et 2016. La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale progresseront ainsi de 317 M€. En particulier, la dotation de solidarité rurale augmentera de 117 millions d'euros. Couplée au ralentissement de la baisse des dotations du bloc communal, cette progression maintiendra un haut niveau de solidarité entre les collectivités.

## *(2) Soutien à l'investissement local*

Au-delà du redressement des comptes publics et de la recherche d'une plus grande équité entre les collectivités, le gouvernement a décidé de renforcer en 2017 l'aide financière aux projets d'investissements des collectivités. L'État est, tout comme vous, particulièrement attaché à maintenir un haut niveau d'investissement public local : **hausse du taux du FCTVA et son élargissement aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie ;** montée en puissance de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) et du Fonds de soutien à l'investissement local (**FSIL**).

En 2016, dans l'Ain, ces enveloppes ont permis de mobiliser près de 20 millions d'euros pour soutenir les projets des communes : **la DETR a financé 173 projets pour un total de 9,6 millions d'euros ; 61 dossiers de notre département ont été retenus** par le préfet de région au titre du FSIL, soit **8,7 millions d'euros supplémentaires**.

**L'État reste également engagé auprès des communes rurales, comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de l'Assemblée des maires ruraux il y a quelques jours. En 2017, l'État mettra ainsi en place les contrats de ruralité uniques :** financés par le Fonds de soutien à l'investissement local à hauteur de 600 millions d'euros, ce dispositif permettra de rendre plus cohérente et plus lisible l'offre de subventions à destination des territoires ruraux. Neuf communautés de communes se sont d'ores et déjà portées candidates. Je ne peux qu'encourager cette dynamique.

### *(3) Egal accès aux services publics*

Par ailleurs, l'État travaille sans relâche à renforcer l'égalité d'accès aux services publics et à offrir des dispositifs de soutien et de conseil aux collectivités : par exemple, on peut citer la mission « Aider », qui était cette semaine à Hauteville, pour proposer des solutions innovantes et concourir à redynamiser ce territoire.

Sur ce sujet d'égal accès aux services publics, la question des bureaux de poste est sensible. Vous le savez, l'Association des maires de France a refusé la semaine dernière de signer le contrat de présence postale territoriale pour la période de 2017 à 2019.<sup>1</sup> La position des élus a été entendue par La Poste comme par l'État. Il nous faut désormais poursuivre les négociations au niveau national, en gardant à l'esprit cet impératif d'accessibilité des services publics, en particulier en milieu rural, mais aussi les évolutions récentes, comme la baisse de fréquentation des bureaux de poste, qui nécessite d'adapter le réseau à de nouvelles pratiques et habitudes de nos concitoyens.



---

<sup>1</sup> Les maires demandent que l'enveloppe annuelle du fonds de péréquation soit revalorisé et non maintenu à 170 millions d'euros comme pour les deux précédents contrats. Par ailleurs, l'AMF demande de conserver l'accord préalable des maires et des conseils municipaux de communes rurales avant de transformer les bureaux de poste (actuellement prévu uniquement dans les communes urbaines).

**3. Troisième « point d'actualité » : en application de la loi NOTRe, vous allez mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).**

La Commission départementale de coopération intercommunale du 15 septembre 2016 a permis de finaliser le schéma de l'intercommunalité dans l'Ain. Je tiens à saluer votre travail et celui de mon prédécesseur. Je m'y inscrit totalement : en effet, la mise en place d'intercommunalités dynamiques dans notre département permettra de définir des stratégies d'ensemble pour le territoire et de mutualiser des fonctions lourdes à porter pour les seules communes. Et, à mon sens, de grandes intercommunalités ne sont absolument pas incompatibles avec des communes fortes.

Vous avez fait le nécessaire pour acquérir une taille critique et vous avez bien engagé l'élaboration de projets communs et de stratégies de développement de vos territoires. **Il convient désormais de vous préparer au mieux, certes dans un délai très contraint par la loi, à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Je tiens aujourd'hui à vous assurer que les services de l'État restent à vos côtés pour vous aider à porter cette dynamique.** Je sais que vous y travaillez et que la sous-préfète de Belley, que je remercie, est très engagée à vos côtés pour faciliter cette évolution majeure de l'organisation du territoire. Je suis convaincu que vous trouverez les ressources nécessaires pour vous approprier les nouvelles intercommunalités, dans l'intérêt de vos administrés.



**4. Enfin, comme vous le savez, l'État territorial se réforme : nous travaillons à réorganiser nos services dans le cadre du « Plan préfecture nouvelle génération ». Cela aura un impact majeur sur les modalités de délivrance des titres.**

Cette réforme, qui concerne toutes les préfectures de France, **prend acte des évolutions technologiques que sont la numérisation et les télé-procédures**. En effet, **la dématérialisation simplifie** la délivrance des titres, mais elle nous pousse dans le même temps à repenser notre relation aux usagers et notre organisation. Ainsi, **à la fin de l'année 2017, les guichets des préfectures** en matière de « droits à conduire » et de délivrance des cartes nationales d'identité **seront fermés**.

Les communes seront concernées s'agissant des cartes nationales d'identité, qui sera alignée sur celle des passeports biométriques **d'ici février ou mars 2017**.

(1) Plusieurs communes seront équipées d'un dispositif de recueil, financé par l'État. Elles seront indemnisées par une partie de la DGF mais aussi par une dotation forfaitaire de 5 030 € par an et par station.

La mise en œuvre de la réforme conduira à accroître les demandeurs de CNI extérieurs à la commune. Des discussions sont donc en cours au plan national avec l'AMF pour accroître la compensation spécifique due aux communes pour l'exercice de cette mission. Cette augmentation pourrait être de l'ordre de 3 550 euros annuels par dispositif installé.

Les mairies qui seraient amenées à être équipées d'un dispositif de recueil pour la première fois, seront éligibles à une prime d'aménagement de locaux, d'un montant maximal de 4 000 €.

(2) Les communes qui ne sont pas équipées d'un dispositif de recueil se verront déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI, sans que le montant de la DGF ne soit réduit pour ce motif.

**Ces communes pourront maintenir un pré-accueil** pour conserver un lien avec leur population dans ce domaine : elles pourront aider l'utilisateur à effectuer sa pré-demande en ligne et assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

(3) L'intérêt majeur de cette réforme est la simplification des procédures, tant pour l'utilisateur que pour les agents de mairie.<sup>2</sup> A terme, la demande simplifiée permettra également au demandeur déjà identifié dans la base par ses empreintes, d'obtenir un titre en fournissant seulement une photographie et un justificatif de domicile.

(4) Enfin, et c'est un point très important, des dispositifs de recueil mobiles seront disponibles en préfecture pour les mairies qui voudront recueillir les demandes de titres d'identité des personnes ayant des difficultés à se déplacer.



J'aimerais conclure mon propos pour **vous assurer de mon concours et de celui des services de l'État**. Sur tous ces sujets qui nécessitent une concertation étroite avec les collectivités locales, nous aurons besoin de travailler ensemble. Je suis d'ores et déjà convaincu que notre collaboration sera sereine et fructueuse.

Je vous remercie.

---

<sup>2</sup> Parmi les avantages on peut citer : pour l'utilisateur, la possibilité d'obtenir sa CNI dans n'importe quelle commune équipée, et non plus seulement dans sa commune de résidence ; il ne sera plus nécessaire de produire de documents d'état-civil qui pourront être obtenus directement par la commune de recueil. Simplification également pour les agents communaux : une application unique pour les CNI et les passeports (TES) ; suppression des coûts humains ou financiers pour l'envoi de dossiers papiers en préfecture (dématérialisation).